

Admission en formation à la HEP – Déclaration de santé

A remplir par la candidate ou le candidat

Nom :

Prénom :

Lieu et date de naissance :

Adresse :

NPA :

Localité :

E-mail :

Tél. :

A remplir par le médecin

La situation médicale de la personne susnommée ne présente aucune contre-indication médicale (selon critères ci-dessous¹) à l'enseignement et donc à l'admission à la HEP.

Le médecin soussigné ne peut évaluer l'aptitude de la personne susnommée à suivre une formation à la HEP. L'avis du médecin de l'Unité de santé au travail de la Polyclinique médicale universitaire (PMU) sera donc sollicité.

Dans ce cas, il revient au médecin signataire de référer son patient à l'adresse suivante :

Dr Jean-Marc Wandeler, rte d'Avenches 22, cp, 1585 Salavaux.

Tel: 026 677 13 08, Fax 026 677 33 01

Lieu et date :

Timbre et signature du médecin :

Cette déclaration complétée doit être jointe au dossier de candidature.

¹Critères pouvant limiter l'aptitude à suivre une formation à la HEP :

- Atteintes musculaires ou orthopédiques interdisant l'enseignement dans les disciplines enseignées ;
- Acuité visuelle bilatérale corrigée incompatible avec l'enseignement ;
- Hypoacousie ou trouble de l'élocution entravant fortement la communication interpersonnelle ;
- Affection psychiatrique incompatible avec l'enseignement ;
- Recours abusif à l'alcool, aux médicaments et aux drogues, incompatible avec l'enseignement ;
- Toute autre affection médicale jugée médicalement incompatible avec l'enseignement.